

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES
AUTOCHTONES ET DU NORD

LA COVID-19 ET LES PEUPLES AUTOCHTONES : DE LA CRISE À UN CHANGEMENT SIGNIFICATIF

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada remercie le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord du rapport qu'il a déposé et il reconnaît les efforts qui ont été déployés pour veiller à ce que les besoins des peuples autochtones soient mis en évidence et fassent l'objet d'un rapport pendant cette pandémie.

À titre de gouvernement, nous sommes grandement préoccupés des risques que la COVID-19 pose aux communautés autochtones et du Nord. Alors que la pandémie continue de faire rage dans l'ensemble du Canada, l'augmentation du nombre de cas d'infection par cette maladie dans ces communautés est particulièrement alarmante en raison des écarts socio-économiques de longue date qui les exposent à des niveaux de risques plus élevés de subir des conséquences graves des maladies infectieuses comme la COVID-19.

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement du Canada travaille en partenariat avec les dirigeants autochtones de communautés et d'organismes ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour mettre en œuvre des mesures qui répondent aux risques causés par la pandémie pour s'assurer que personne n'est laissé pour compte. Par exemple, en Saskatchewan, SAC a aussi soutenu les activités d'intervention communautaires face à la COVID-19; on a amélioré la recherche des contacts, fourni des conseils sur la réouverture sécuritaire des écoles et des rassemblements communautaires et mené des campagnes de promotion des pratiques d'hygiène et de désinfection pour prévenir la transmission du virus.

Le gouvernement s'est profondément engagé à faire progresser les travaux de réconciliation. Il travaille en partenariat pour promouvoir l'autodétermination, pour éliminer les écarts socio-économiques qui affligent les communautés et les personnes autochtones et pour s'attaquer au problème du racisme systémique. On a pour cela transformé certaines lois, comme *la Loi sur les langues autochtones*, *la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, ainsi que le projet de loi en cours qui vise à affirmer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme un instrument universel, international et relatif aux droits de la personne, qui s'applique en droit canadien et de fournir un cadre pour la mise en œuvre de la Déclaration par le gouvernement du Canada.¹ La pandémie de COVID-19 est survenue au milieu de tous ces changements, et le gouvernement du Canada poursuit ses efforts pour prioriser la transformation des services en collaboration étroite avec ses partenaires autochtones.

¹ Avant le dépôt de cette réponse, le statut du projet de loi DNUDPA sera mis à jour si nécessaire.

Compte tenu de la nature interreliée des 42 recommandations formulées dans le Rapport, la réponse du gouvernement est présentée en 12 catégories transversales qui correspondent davantage aux priorités et les initiatives applicables à l'ensemble du gouvernement. La réponse du gouvernement ne se veut pas une liste exhaustive de toutes les mesures qu'il a prises et les initiatives qu'il mène, mais présente plutôt des exemples précis du travail que le Canada a réalisé jusqu'à présent à l'égard des recommandations formulées par le Comité. Parmi ces exemples, notons entre autres les mesures prises par le gouvernement du Canada dès le début de la pandémie pour tenir compte de nombreuses difficultés uniques auxquelles se sont confrontées les communautés autochtones en raison de la COVID-19. Depuis le début de la pandémie jusqu'à l'annonce du budget 2021, le gouvernement du Canada a engagé plus de 4,2 milliards de dollars pour fournir des soutiens spécifiques aux autochtones liés à la COVID-19. Le budget 2021 prévoit 18 milliards de dollars supplémentaires, dont 1,2 milliard de dollars pour poursuivre les mesures de soutien immédiates liées à la COVID-19 et le reste pour continuer à combler les lacunes de longue date qui ont été exacerbées par la COVID-19. L'un des soutiens principaux lié au COVID-19 est le Fonds de soutien aux communautés autochtones, qui a été créé pour être accessible à partir du 1er avril 2020. Il a bénéficié d'un investissement cumulé de 1,8 milliard de dollars² pour : garantir une capacité de pointe, au besoin; à soutenir les personnes âgées et les membres des communautés qui sont plus à risque; à fournir une aide en matière de santé mentale et des services d'intervention d'urgence; à remédier à l'insécurité alimentaire; et à soutenir les enfants. Ils soutiennent également les communautés et les organisations autochtones à l'échelle du pays, de manière à fournir à leurs dirigeants la marge de manœuvre nécessaire pour répondre à leurs besoins uniques et immédiats respectifs dans le contexte de la COVID-19.

En outre ce financement, on a établi des priorités et des engagements dans les lettres de mandat de 2019 et dans les lettres de mandat supplémentaires de 2021 du ministre des Services aux Autochtones et d'autres ministres dont le portefeuille touche le programme relatif aux Autochtones, ainsi que dans le discours du Trône de 2020, l'Énoncé économique de l'automne de 2020 et le budget de 2021. Ces priorités et engagements fonctionnent ensemble pour réagir aux liens qui existent entre la santé d'une personne, les déterminants sociaux de la santé et l'environnement dans lequel cette personne habite. Ils ont pour but d'apporter une solution à divers problèmes liés aux déterminants sociaux touchant les peuples autochtones : les écarts en matière d'infrastructures dans les communautés autochtones; les logements surpeuplés et nécessitant des réparations; les avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme dans les réserves; les taux élevés de conditions de santé sous-jacents; le besoin d'un accès aux vaccins et aux services de santé; l'insécurité alimentaire; le besoin de services destinés aux femmes et aux filles victimes de violence; le chômage; la pauvreté; le racisme

² Le Fonds de soutien aux communautés autochtones a été annoncé le 18 mars 2020 avec un investissement de 305 millions de dollars. Depuis lors, le Fonds a fait l'objet de plusieurs autres investissements : 75 millions de dollars en mai 2020, 305 millions de dollars en août 2020, 380 millions de dollars en novembre et 760,8 millions de dollars supplémentaires annoncés dans le budget 2021. En plus de ces investissements, en décembre 2020, le gouvernement a annoncé que 30 millions de dollars du Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire (100 millions de dollars) étaient transférés à SAC par Agriculture et Agroalimentaire Canada et distribués à travers le Fonds de soutien aux communautés autochtones.

systemique et l'héritage du colonialisme jouent tous un rôle dans l'augmentation des risques menaçant les populations autochtones ainsi que du risque pour celles-ci de subir des conséquences graves des maladies infectieuses et des pandémies.

Les mesures prises par le gouvernement du Canada pour améliorer l'état des déterminants de la santé et éliminer les écarts liés à la COVID-19 dans le secteur de la santé s'alignent sur les réponses spécifiques à l'ensemble des recommandations qui suit.

Réponse du gouvernement aux recommandations

Répondre au besoin d'infrastructures adéquates en matière de logement, de télécommunications, d'eau potable et d'eaux usées et d'établissements de soins de santé dans les communautés autochtones pendant et après la pandémie (recommandations 1 à 7) et explorer des mesures pour mettre à profit les projets d'infrastructure et stimuler la reprise post-pandémie dans les communautés autochtones (recommandations 40, 41 et 42).

Infrastructures

La pandémie a aggravé les incidences des écarts en matière d'infrastructure (notamment les mesures d'entretien et les établissements de soins de santé) qui rendent les communautés autochtones plus vulnérables aux maladies infectieuses et aux pandémies que les autres collectivités du Canada. Ces écarts ont nui aux interventions imposées par les lignes directrices des autorités sanitaires en réponse à la pandémie (p. ex. l'éloignement social, l'auto-isolément et le lavage des mains).

Bien avant la pandémie, le gouvernement travaillait avec acharnement pour remédier à certains des problèmes d'infrastructure de longue date et il poursuit ces travaux. D'importants investissements récemment prévus aux budgets de 2017 et de 2019 continueront de soutenir les infrastructures essentielles des Premières Nations dans les réserves jusqu'en 2026-2027, y compris les infrastructures servant à l'électricité, à la connectivité, aux routes et aux ponts, aux mesures d'atténuation structurelle contre les catastrophes naturelles, à la protection contre les incendies, et aux installations culturelles et récréatives. En outre, le gouvernement du Canada a annoncé dans son Énoncé économique de l'automne qu'il verserait 25,9 millions de dollars en 2020-2021 pour accélérer son engagement décennal visant à combler le manque d'infrastructure dans les communautés autochtones en soutenant l'élaboration conjointe de plans d'infrastructure avec des partenaires autochtones; ces plans contribueront à ouvrir la voie pour répondre aux besoins essentiels des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. De plus, le gouvernement s'est engagé davantage dans son budget de 2021 en annonçant des investissements fondés sur les distinctions de 6,0 milliards de dollars sur cinq ans, à partir de 2021-2022, et de 388,9 millions de dollars par la suite, pour appuyer les infrastructures dans les communautés autochtones. Les investissements comprennent notamment :

- Un financement de 4,3 milliards de dollars sur quatre ans à partir de 2021-2022, pour le Fonds d'infrastructure aux communautés autochtones; ce fonds tient compte des distinctions et permet de répondre aux besoins immédiats, selon la priorité établie par les partenaires autochtones, liés à des projets d'infrastructure prêts à démarrer dans les

communautés des Premières Nations autonomes ou signataires de traités modernes ainsi que dans les communautés Inuites et de la Nation métisse;

- Un financement de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans à partir de 2021-2022 et de 388,9 millions de dollars par la suite pour les coûts de fonctionnement et d'entretien des infrastructures communautaires dans les communautés des Premières Nations situées dans les réserves.

Par ailleurs, tout au long de la pandémie, le Canada a travaillé avec les communautés pour définir les besoins les plus urgents en matière d'infrastructure de santé, notamment des installations servant au dépistage, au tri et à l'isolement en cas d'éclosion, et pour répondre à ces besoins.

Des programmes nationaux d'infrastructure viennent compléter le financement de base principal. Cela comprend des investissements dans les systèmes d'eau potable et de traitement des eaux usées des Premières Nations et dans l'Inuit Nunangat par le biais du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées et du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada ainsi que des investissements dans la sécurité énergétique, dans l'accès au réseau à large bande, dans le transport et dans les installations culturelles et récréatives. De plus, selon les modalités du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, les établissements de santé et d'enseignement sont admissibles lorsqu'ils apportent des bienfaits aux populations autochtones en faisant progresser la réalisation des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Dans le cadre de son intervention à la pandémie, le gouvernement du Canada a annoncé plusieurs mesures visant à améliorer et à accélérer le financement des infrastructures afin d'aider les communautés à faire face aux problèmes causés par la COVID-19. Ces mesures comprennent :

- Le nouveau volet temporaire Résilience d'infrastructure à la COVID-19, qui compte un financement existant et disponible de plus de 3 milliards de dollars visant à donner aux gouvernements provinciaux et territoriaux une plus grande souplesse pour financer rapidement des projets à court terme qui autrement ne seraient peut-être pas admissibles dans le cadre des volets de financement existants. De plus, pour ce volet, les bénéficiaires autochtones sont admissibles à un financement fédéral de partage des coûts offerts au titre des programmes pouvant aller jusqu'à 100 % des coûts.
- L'accélération d'un financement de 2,2 milliards de dollars en 2020 au titre du Fonds de la taxe sur l'essence fédérale. Celui-ci prévoit un financement dédié aux Premières Nations, aux établissements métis de l'Alberta et aux communautés de l'Inuit Nunangat.
- Un montant de 150 millions de dollars servant à améliorer les systèmes d'aération dans les immeubles publics afin d'aider à réduire le risque de la transmission par aérosol de la COVID-19. SAC et RCAANC verseront une somme de 30 millions de dollars du fonds aux projets qui apportent des bienfaits aux communautés des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse.

Logement

L'accès à un abri ou à un logement adéquat est un déterminant social clé de la santé. Le Canada s'efforce de remédier aux écarts en matière de logement chez les populations autochtones afin de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Toutefois, ce manque de logement existe depuis si longtemps qu'il faudra y apporter des solutions à long terme bien au-delà de la pandémie.

Depuis 2016, le gouvernement du Canada soutient l'élaboration conjointe de trois stratégies sur le logement tenant compte des distinctions et visant à réduire le surpeuplement et à améliorer l'infrastructure ménagère qui contribue à l'obtention de résultats de santé meilleurs, y compris ceux liés aux maladies respiratoires. Dans son budget de 2017, le gouvernement a annoncé des financements de 240 millions de dollars pour le logement au Nunavut, de 36 millions de dollars aux Territoires du Nord-Ouest et de 24 millions de dollars au Yukon. De plus, dans le budget de 2018, il a investi 600 millions de dollars sur trois ans pour le logement des Premières Nations, 400 millions de dollars sur 10 ans pour les initiatives de logement dirigées par les Inuits et 500 millions de dollars sur 10 ans pour le logement de la Nation métisse.

En ce qui concerne le logement des Premières Nations dans les réserves, le Canada a investi plus qu'un milliard de dollars pour construire ou rénover plus de 21 000 logements depuis 2016.

Créée en octobre 2020, l'initiative pour la création rapide de logements (ICRL) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a dépassé sa cible initiale qui consistait à créer jusqu'à 3 000 nouveaux logements abordables pour les membres vulnérables de la population canadienne. L'ICRL appuiera désormais la construction de plus de 4 700 logements permanents abordables pour les familles canadiennes, y compris 1 806 logements destinés aux peuples autochtones (soit 38 % de tous les logements). Par ailleurs, le gouvernement du Canada poursuit son travail en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations en vue de faire progresser l'élaboration conjointe d'une stratégie nationale pour le logement des Premières Nations, à laquelle l'Assemblée spéciale des chefs a donné son aval le 5 décembre 2018. Cette collaboration sur les réformes du logement et de l'infrastructure permet d'apporter une solution à long terme qui viendra appuyer la transition vers la responsabilité, le contrôle et la gestion du logement par les Premières Nations, de façon à respecter les différences régionales et l'état de préparation des Premières Nations.

Afin de garantir que les organismes qui soutiennent les personnes en situation d'itinérance disposent des outils et des interventions nécessaires pour préparer, prévenir et gérer leur réponse au COVID-19, le gouvernement du Canada a investi plus de 400 millions de dollars en 2020-2021 dans le cadre de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance (volets de financement Communautés désignées, Itinérance chez les Autochtones, Itinérance dans les territoires, et Itinérance dans les communautés rurales et éloignées). De ce montant, le gouvernement a investi plus de 56 millions de dollars afin de soutenir spécifiquement les interventions des communautés autochtones en réponse à la COVID-19.

Soulignons qu'il est aussi possible pour les organismes autochtones de fournir des services aux peuples autochtones en collaborant avec des bénéficiaires ayant reçu un financement lié à la COVID-19 dans le cadre d'autres volets de financement de la stratégie Vers un chez-soi, y compris Communautés désignées, Itinérance dans les territoires et Itinérance dans les communautés rurales et éloignées.

Internet et réseau à large bande

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance critique d'avoir accès à une connexion Internet haute vitesse stable; la nécessité de cet accès persistera même après la pandémie. Pendant la pandémie, un grand nombre de personnes, d'entreprises et de fournisseurs de services ont transféré leurs activités et leurs opérations en ligne pour respecter les exigences d'éloignement physique, ce qui a rendu indispensable la connexion Internet haute vitesse stable afin de faire partie de la société. Toutes les communautés, y compris celles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ont besoin de services Internet haute vitesse pour accéder à la connectivité sociale, à des ressources éducationnelles, à des occasions de développement économique, à des services d'urgence et à une prestation efficace des soins de santé. Toutefois, cet accès à l'Internet et au réseau à large bande varie toujours d'une communauté autochtone à une autre. Selon le Rapport de surveillance des communications de 2020 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, seulement 35 % des réserves des Premières Nations ont un accès à Internet haute vitesse — à une vitesse de téléchargement de 50 mégabits par seconde (Mbps) et à une vitesse de téléversement de 10 Mbps. Ce taux se chiffre à 99 % pour les ménages en milieu urbain et à 46 % en milieu rural.

Depuis 2016, le gouvernement du Canada investit dans des initiatives dirigées par les Premières Nations, comme le projet « les voies de la technologies » en Colombie-Britannique, qui profite à huit communautés en garantissant une connexion au réseau à large bande à des communautés des Premières Nations non desservies ou mal desservies. SAC a investi plus de 57 millions de dollars au moyen du Fonds d'infrastructure des Premières Nations pour 24 projets de connectivité (dont deux financés par l'intermédiaire du programme Brancher pour innover d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada). SAC travaille activement avec ses partenaires fédéraux à la réalisation des objectifs nationaux en matière de connectivité, c'est-à-dire un accès pour 98 % de la population canadienne d'ici à 2026, puis pour 100 % d'ici à 2030. Pendant la pandémie, le Fonds d'infrastructure des Premières Nations a soutenu l'augmentation de la vitesse Internet dans les réserves de manière à atteindre une vitesse de 50 Mbps en aval et de 10 Mbps en amont; il a également financé sept projets de connectivité dont la valeur totale s'élève à 1,1 million de dollars.

En outre, le ministère de RCAANC travaille à régler les problèmes liés à l'Internet et au réseau à large bande au Nunavut. Du montant de financement immédiat de 19,6 millions de dollars fourni en 2020 pour appuyer l'intervention du gouvernement du Nunavut et des communautés et organismes Inuits en réponse à la pandémie, 1,3 million de dollars sont destinés à l'expansion du réseau à large bande pour soutenir l'éducation, les services de santé offerts dans les régions éloignées et les interventions communautaires.

Dans le budget de 2021, le gouvernement propose de fournir au Fonds pour la large bande universelle (FLBU) un financement supplémentaire d'un milliard de dollars sur six ans, à partir de 2021-2022 afin d'accélérer les projets liés à la large bande. Ce financement supplémentaire permettra au gouvernement, en collaboration avec les provinces et les territoires et avec d'autres partenaires, d'accélérer les travaux visant à brancher l'ensemble de la population canadienne le plus rapidement possible. Si l'on tient compte du financement proposé dans le budget de 2021, un montant total de 2,75 milliards de dollars sera fourni par l'intermédiaire du FLBU à la population canadienne des communautés rurales et éloignées, y compris les communautés autochtones. Les investissements du gouvernement permettront à 98 % des Canadiens de partout au pays de se brancher à l'internet haute vitesse d'ici à 2026, l'objectif étant de brancher tous les Canadiens d'ici à 2030. Le gouvernement du Canada a créé, pour le FLBU, le service Explorateur, qui aide les demandeurs, en particulier les petites organisations et les communautés autochtones, à établir des partenariats, à trouver d'éventuelles sources de financement et de mieux comprendre le processus de présentation de demandes. Par ailleurs, le FLBU comprend un financement de 50 millions de dollars qui servira à améliorer les services mobiles dans des régions où les peuples autochtones pourront en bénéficier.

Eau potable et eaux usées

Travailler en partenariat avec les communautés des Premières Nations pour améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves et élargir l'accès à l'eau potable sont des priorités pour SAC. Ainsi, le gouvernement du Canada s'est engagé à fournir de l'eau potable aux Premières Nations dans les réserves et cet engagement est autant significatif aujourd'hui que le jour où il a été pris.

Un travail important a été entrepris en partenariat avec les Premières Nations depuis novembre 2015. Plus de 4 milliards de dollars ont été engagés pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées depuis 2016, dont 1,5 milliard de dollars annoncés à l'automne 2020 pour aider à accélérer le travail effectué afin de mettre fin à tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les systèmes publics des réserves, pour mieux soutenir l'exploitation et l'entretien des réseaux, et pour poursuivre les investissements du programme dans les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées. Un montant de 309,8 millions de dollars en financement d'accélération a été engagé pour soutenir des projets visant à combler les retards et à contribuer à la levée des avis dans les meilleurs délais. Des sommes engagées, plus de 2,5 milliards de dollars ont été investis et ces investissements ont permis de réparer, d'agrandir ou de remplacer des infrastructures, de parfaire la formation dans tout le pays et d'accorder des fonds supplémentaires aux communautés pour leur fonctionnement et leur entretien. En partenariat avec les Premières Nations, on a levé, au 30 avril 2021, 180 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable et on a financé plus de 600 projets d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées³. De plus, 180 avis à court terme ont également été levés, ce qui permet aux Premières Nations d'avoir de l'eau potable et d'éviter que ces avis deviennent des avis à long terme.

³ Ces données seront mises à jour avant la présentation du rapport.

Infrastructure sanitaire

Tout au long de cette pandémie, le gouvernement du Canada a collaboré avec les communautés pour déterminer et soutenir les besoins locaux en matière d'infrastructures sanitaires d'urgence pour le dépistage, le triage et l'isolement en cas d'éclosion.

Le soutien aux infrastructures autochtones propre à la COVID comprend 59 millions de dollars pour les Premières Nations afin qu'elles adaptent leurs infrastructures communautaires dans les réserves pour s'assurer que les bâtiments répondent aux mesures de santé publique et de sécurité (par exemple, l'ajout de stations de lavage des mains, l'achat d'équipements de protection individuelle pour le personnel, l'installation de panneaux et de barrières pour promouvoir la distanciation physique, et la réalisation de contrôles de sécurité et de mises à niveau des systèmes de ventilation existants). Le gouvernement du Canada finance également des solutions d'infrastructure temporaires, la location d'hôtels ou d'autres espaces, et apporte son soutien au réaménagement des espaces communautaires existants pour répondre aux besoins immédiats. En mars 2021, SAC avait mis en œuvre 631 solutions pour soutenir les installations d'isolement, de dépistage et d'évaluation ou d'hébergement en réponse à la COVID-19, dont 432 structures temporaires achetées, louées ou déployées, et 53 de ces structures sont approvisionnées dans les communautés à mettre en œuvre des approches en matière de sécurité communautaire en cas de besoin⁴.

Le budget de 2021 injecte 107,1 millions de dollars sur trois ans à partir de 2021-2022 pour poursuivre les efforts visant à transformer la façon dont les services de soins de santé sont conçus et fournis par les communautés des Premières Nations, 354 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2021-2022, pour augmenter le nombre d'infirmières et d'autres professionnels de la santé dans les communautés éloignées et isolées des Premières Nations ainsi que 125,2 millions de dollars sur quatre ans, à partir de 2022-2023, pour continuer à soutenir l'accès fiable des communautés des Premières Nations à l'eau potable et aider à assurer la prestation sécuritaire des services sociaux et de santé dans les réserves. Ces engagements financiers renforcent l'engagement continu du gouvernement à améliorer l'accès des peuples autochtones à des soins de santé de haute qualité et adaptés à leur culture.

Tirer parti de l'infrastructure pour stimuler l'économie

Les investissements dans l'infrastructure mentionnés ci-dessus comprennent des mesures d'urgence visant à adapter les infrastructures existantes pour répondre aux besoins liés à la COVID-19, mais aussi des mesures à court et à long terme qui sont le résultat d'une planification avec les partenaires autochtones pour faciliter le resserrement des écarts. Un aspect essentiel de la planification minutieuse des investissements dans les infrastructures consiste à reconnaître qu'ils peuvent également contribuer au développement économique des communautés.

L'annonce, dans le budget de 2021, d'un montant de 4,3 milliards de dollars sur quatre ans pour le Fonds d'infrastructure aux communautés autochtones est un bon exemple d'investissement dans des projets prêts à démarrer qui contribueront à stimuler la reprise

⁴ Ces données seront mises à jour et définitives avant la présentation du rapport.

économique. En outre, il existe des investissements à long terme qui sont censés avoir des avantages économiques importants et qui peuvent également être mis à profit dans la relance suivant la COVID-19. L'une de ces mesures clés, l'initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones, récemment annoncée par la Banque de l'infrastructure du Canada, vise à combler les lacunes en matière d'infrastructure dans les communautés autochtones et à créer des emplois et des revenus pour les communautés. Cette initiative vise un investissement d'un milliard de dollars dans des projets communautaires autochtones dans cinq domaines prioritaires: l'énergie propre, les infrastructures vertes, les transports en commun, la large bande, le commerce et les transports, qui sont essentiels à la croissance économique et à la protection de l'environnement.

D'autres initiatives récemment annoncées soutiendront le rétablissement post-pandémie par des investissements dans les infrastructures des communautés autochtones. Le récent lancement du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs, lancé récemment, comprendra un investissement de 1,5 milliard de dollars pour améliorer les lieux où les Canadiens se rassemblent, accèdent aux services et établissent des liens avec d'autres membres de la communauté, tout en économisant de l'énergie, en réduisant la pollution et en offrant des milliers de bons emplois. En outre, dans le budget de 2021, le gouvernement s'est engagé à fournir 1,4 milliard de dollars pour compléter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes afin de soutenir des projets tels que des activités d'atténuation des incendies de forêt, la remise en état des systèmes d'eaux pluviales et la restauration des zones humides et des rivages. Ces deux initiatives prévoient qu'un minimum de 10 % du financement soit consacré aux bénéficiaires autochtones.

Les projets d'infrastructure à long terme qui comportent des éléments économiques sont également soutenus et avancés grâce au travail que le gouvernement du Canada accomplit avec ses partenaires autochtones, comme le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, lancé par RCAANC en septembre 2019. Le Cadre établit une vision stratégique à long terme qui guidera les activités et les investissements du gouvernement du Canada dans l'Arctique jusqu'en 2030 et par la suite, et qui permettra de mieux harmoniser les objectifs de la politique nationale et internationale du Canada avec les priorités des peuples autochtones et des résidents de l'Arctique et du Nord.

Le Cadre a été élaboré conjointement avec des partenaires autochtones, territoriaux et provinciaux, y compris des Inuits. Il comprend un énoncé de politique élaborée conjointement et un chapitre international. Afin de respecter et d'appuyer l'autodétermination des Inuits, un chapitre sur l'Inuit Nunangat a été élaboré indépendamment par le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne. Ce chapitre aidera à orienter la façon dont les buts et les objectifs du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord seront mis en œuvre dans l'Inuit Nunangat.

De plus, deux gouvernements territoriaux, ceux des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, ont indépendamment rédigé et publié des chapitres qui énoncent leurs priorités en matière de nouveaux investissements et de nouvelles approches dans des domaines comme le développement économique, l'infrastructure et l'éducation postsecondaire. Les gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ont également élaboré et publié un chapitre panterritorial qui expose leurs possibilités et défis communs. D'autres chapitres de

partenaires pourraient être développés et publiés à l'avenir, afin de partager la vision et les priorités des autres partenaires.

RCAANC et SAC travaillent avec des partenaires pour faire progresser la transformation et accroître l'autodétermination. Par exemple, ISC a fourni 3,1 millions de dollars pour soutenir le développement de l'Institut des infrastructures des Premières Nations. L'Institut pourrait fournir des normes et des mesures de soutien de la capacité pour l'approvisionnement et la gestion des infrastructures par les Autochtones, selon une approche de cycle de vie. Cet institut fait partie de la voie à suivre pour que les communautés autochtones continuent d'avoir accès au soutien des capacités institutionnelles en matière d'infrastructures. SAC travaille également avec 10 organismes des Premières Nations du pays pour développer des institutions qui puissent assumer les responsabilités ministérielles pour les services d'infrastructure (par exemple l'autorité de l'eau des Première Nations de l'Atlantique).

Grâce à des projets à court terme prêts à démarrer qui stimuleront la reprise, alliés à une planification à plus long terme des infrastructures, élaborée avec les partenaires autochtones, en fonction de leurs priorités, ces investissements permettent de franchir des étapes importantes pour combler le déficit d'infrastructures et renforcer les économies et les communautés autochtones.

Déterminer les besoins en ce qui a trait à l'équipement de protection individuelle, au dépistage rapide, aux données sur la COVID-19 et à la capacité de mobilisation dans les communautés autochtones et du Nord, et répondre à ces besoins (recommandations 8 à 11)

Santé publique

Les équipements de protection individuelle (EPI) ont joué un rôle essentiel dans la réponse à la pandémie pour protéger les travailleurs de première ligne et les professionnels de la santé, ainsi que le grand public. SAC achète et maintient un stock d'EPI et de désinfectant pour les mains afin de soutenir les services de santé et autres services essentiels dans les communautés et les établissements des Premières Nations, des Inuits et des Métis en cas d'urgence sanitaire, comme celle de la COVID-19.

En octobre 2020, le gouvernement a annoncé un montant supplémentaire de 205,6 millions de dollars pour soutenir les communautés des Premières Nations, dont 59 millions de dollars pour adapter les infrastructures communautaires existantes dans les réserves aux besoins de la pandémie, comme l'ajout de stations de lavage des mains, l'achat d'EPI et de fournitures de nettoyage et la mise à niveau des systèmes de ventilation. En novembre 2020, le gouvernement a annoncé un financement supplémentaire pour répondre aux besoins immédiats du Manitoba (61,4 millions de dollars), de la Saskatchewan (68 millions de dollars), de l'Alberta (52 millions de dollars) et du Nunavut (19,4 millions de dollars), qui comprenait un financement pour la fourniture d'EPI au personnel de soins primaires (par exemple, les infirmières, les ambulanciers et les travailleurs communautaires). En outre, le gouvernement du Canada reconnaît la nécessité d'établir des centres d'isolement à Ottawa, à Winnipeg, à Edmonton et à Yellowknife pour les personnes qui se rendent dans les régions nordiques. En réponse à cela, 30,7 millions de dollars (automne 2020) ont été accordés au gouvernement du Nunavut pour soutenir les coûts associés à l'exploitation des quatre centres en 2020-2021, ainsi que pour : assurer une

capacité et des ressources adéquates pour limiter la propagation du virus; relever les défis régionaux liés à la pandémie; et travailler à la sécurité des résidents du Nunavut pour les mesures liées aux coûts associés aux centres d'isolement, à l'application de la loi et à la protection des habitants des Territoires du Nord-Ouest.

Le gouvernement du Canada continuera d'aider les communautés autochtones à traverser la crise actuelle et à se rétablir. Le budget de 2021 a investi 478,1 millions de dollars pour appuyer les mesures continues de lutte contre la COVID-19 dans les communautés autochtones.

Le gouvernement du Canada a reconnu la nécessité de veiller à ce que les méthodes de dépistage rapide de la COVID-19 soient accessibles aux communautés nordiques, éloignées et isolées. Le Laboratoire national de microbiologie de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a appuyé l'établissement de 234 sites de dépistage dans les régions nordiques, éloignées et isolées du Canada, ce qui a mené au déploiement de 419 dispositifs de dépistage et plus de 100 000 tests, en plus d'appuyer sept déploiements et de fournir un soutien direct dans le cadre de plus de 100 éclosions communautaires.

Données

La collecte de données sur les membres des Premières Nations vivant hors réserve, ainsi que sur les communautés inuites et métisses, relève de la compétence des provinces et des territoires. Cependant, les provinces et les territoires ne recueillent pas tous des données ventilées en fonction de l'identité et de la race autochtones. Par conséquent, il n'existe actuellement aucune autorité unique chargée de recueillir et de partager les données liées à la COVID-19 liées aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis, et les données communiquées sont fragmentées. L'accès rapide à des données précises et complètes est nécessaire pour effectuer une intervention à la pandémie fondée sur des données probantes.

SAC travaille avec des organismes autochtones, avec des ministères provinciaux et avec des organismes de recherche sur des arrangements visant à partager des renseignements dans le cadre de la recherche et des programmes liés à la COVID-19, ainsi qu'à améliorer les données sur la santé des Premières Nations détenues par les provinces grâce à des jumelages de données et à des fins de recherche et d'analyses statistiques connexes.

Le budget de 2021 prévoit un investissement de 73,5 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour poursuivre les travaux d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie de gouvernance des données des Premières Nations. Le budget de 2021 prévoit un investissement de 8 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2021-2022, pour soutenir la capacité des Inuits et des Métis en matière de données de base et l'élaboration de stratégies de données sur les nations inuites et métisses fondées sur des distinctions. Ces investissements permettront de s'assurer que les Premières Nations, les Inuits et les Métis disposeront des données dont ils ont besoin pour gérer la crise de la COVID-19, pour réagir efficacement aux crises futures et pour assumer de plus en plus de responsabilités en matière de prestation de services.

Par l'intermédiaire de l'ASPC, la coordination des données sur la COVID-19 relatives aux communautés autochtones est soutenue par la collecte et le partage de données avec les

provinces et les territoires, par l'entremise du programme national de surveillance de la COVID-19. Par exemple, des analyses des cas de COVID-19 chez les Inuits sont en cours et l'accès aux données agrégées est transmis à l'Inuit Tapiriit Kanatami. L'ASPC a entrepris la synthèse des données probantes existantes sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les populations des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada, avec la participation et la rétroaction des membres des organismes autochtones nationaux.

L'Agence finance également le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone, en collaboration avec le Centre de collaboration nationale des maladies infectieuses, pour coordonner un sondage national en ligne portant sur les répercussions et les besoins en matière de services de santé liés aux infections transmises sexuellement et par le sang au cours de la période pandémique chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Poursuivre l'évaluation et le financement de postes permanents d'agents de gestion des urgences au niveau communautaire (recommandation 12)

Les difficultés en matière de ressources humaines et de capacités administratives affectent négativement la capacité des communautés à être réactives en temps de crise. Le budget de 2019 prévoyait 43,7 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les postes permanents de coordonnateurs de la gestion des urgences, avec un financement continu de 12,98 millions de dollars à partir de 2024-2025, ce qui permettra de créer environ 96 nouveaux postes de coordonnateurs de la gestion des urgences d'ici à 2023-2024. Le gouvernement du Canada continue de travailler avec ses partenaires autochtones afin de déterminer les lacunes du modèle actuel de financement de ces postes et d'étudier l'accessibilité du financement. Le gouvernement cherche à trouver des moyens de maintenir l'approche de partenariat adoptée par SAC dans le cadre de la COVID-19 avec les équipes d'intervention à la pandémie des Premières Nations.

Reconnaître et mitiger les causes de l'hésitation vaccinale chez les Autochtones, et garantir à l'ensemble des populations autochtones un accès sûr et équitable à des services sociaux et sanitaires adaptés à leurs réalités culturelles (recommandations 13 et 14)

Au 30 avril 2021, SAC avait connaissance d'au moins 661 communautés ayant accès aux vaccinations en cours dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des territoires; 369 497 doses ont été administrées, dont 107 596 étaient la deuxième dose⁵. Selon les projections démographiques de Statistique Canada pour 2020, plus de 59 % des adultes des communautés des Premières Nations, ainsi que plus de 72 % des adultes vivant dans les territoires, ont reçu au moins une dose du vaccin contre la COVID-19.

SAC reconnaît qu'il existe un historique de méfiance à l'égard du système de santé canadien au sein des peuples autochtones, en raison des impacts de longue date de la colonisation et du racisme anti-autochtone. Cette méfiance peut avoir un impact sur la confiance dans les vaccins et entraîner une hésitation à se faire vacciner. Le gouvernement du Canada travaille avec un large éventail de partenaires pour soutenir l'élaboration et la diffusion de renseignements

⁵ Les données sur les vaccins seront mises à jour avant le dépôt de cette réponse tout comme la date correspondante (en début de phrase).

culturellement sûrs afin que les peuples autochtones puissent prendre des décisions éclairées sur leurs soins de santé. Il s'agit notamment de fournir des renseignements sur le vaccin contre la COVID-19 dans diverses langues autochtones, de travailler avec les centres d'amitié et d'autres organisations autochtones urbaines pour fournir des sites de vaccination culturellement sûrs, et de partager les meilleures pratiques liées à la réponse à la pandémie.

Le gouvernement du Canada reconnaît que le travail des centres d'amitié et d'autres organisations au service des peuples autochtones urbains a été crucial pendant cette pandémie. Ces organismes ont fourni, entre autres choses, des EPI, des stations temporaires de lavage des mains, la livraison de repas et de nourriture ainsi qu'un soutien culturel. SAC et l'Association nationale des centres d'amitié coprésident le Groupe de travail sur les vaccins des Premières Nations, des Inuits et des Métis vivant en milieu urbain et dans les régions connexes, composé de membres d'organismes autochtones et de partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux. Le groupe de travail cherche à partager l'information et à coordonner les approches afin de faciliter un accès opportun et culturellement sûr, y compris les processus uniques de planification et de prestation de la vaccination contre la COVID-19, propres aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis vivant en milieu urbain.

La stratégie de communication de SAC sur le vaccin contre la COVID-19 est en cours d'élaboration en collaboration avec des partenaires autochtones afin de favoriser une plus grande confiance à l'égard du vaccin. Les principes fondamentaux de cette stratégie sont les suivants : encourager les champions autochtones de la vaccination contre la COVID-19, soutenir les communautés fondées sur les distinctions en leur fournissant des renseignements, créer une approche et des messages fondés sur les forces, travailler avec les partenaires existants et nouveaux, et utiliser les langues autochtones. SAC accroît également les documents de communication sur les vaccins et le contenu des médias sociaux élaborés par les partenaires autochtones. Parmi les réussites notables, citons l'utilisation de sources autochtones de confiance (par exemple, les aînés, les chefs, les fournisseurs de soins de santé) dans les médias sociaux, la presse écrite et les médias de la radio/télévision ainsi que sur les affiches pour promouvoir la confiance à l'égard du vaccin. SAC fait également valoir la nécessité d'une formation en matière de sécurité culturelle pour les programmes de vaccination provinciaux qui desservent les communautés autochtones rurales et urbaines à diverses tables.

Le Canada a travaillé en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis, l'Association nationale des centres d'amitié et d'autres organisations et services communautaires urbains pour soutenir les efforts de planification actuels, notamment en déterminant les défis et les possibilités d'accroître la vaccination des peuples autochtones, quel que soit l'endroit où ils vivent, et en rendant les vaccins plus disponibles dans des endroits qui leur sont accueillants et accessibles. Il s'agit notamment de partenariats avec la Nation nishnawbe-aski, la province de l'Ontario et les Rangers canadiens afin d'étendre le déploiement du vaccin dans les communautés du Nord et les communautés éloignées dans le cadre de l'opération Remote Immunity. Un travail important a été réalisé pour atténuer les inquiétudes liées à la vaccination. Le gouvernement a travaillé avec des dirigeants et des organisations autochtones pour s'assurer que les messages élaborés trouveraient un écho dans les communautés.

À la suite du décès de Mme Joyce Echaquan dans un hôpital québécois en septembre 2020, le Conseil de la Nation Atikamekw a présenté aux gouvernements du Québec et du Canada un mémoire intitulé « Le Principe de Joyce » qui vise à assurer que tous les peuples autochtones aient un accès équitable, sans discrimination, à tous les services sociaux et de santé, en plus de jouir d'une santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle de la qualité la plus élevée possible. Le financement de 2 millions de dollars accordé par SAC au Conseil de la Nation Atikamekw et au Conseil des Atikamekw de Manawan, la communauté de Joyce, permet de faire avancer leur travail et leur plaidoyer pour la mise en œuvre du Principe de Joyce. Le gouvernement du Canada a également accordé 4 millions de dollars au consortium national de la formation médicale autochtone pour l'aider à améliorer l'accès à des soins culturellement sûrs et exempts de discrimination en mettant l'accent sur l'amélioration des expériences des peuples autochtones lors des admissions en faculté de médecine, ainsi que l'éducation et de la pratique médicale dans six domaines prioritaires (évaluation des études autochtones, sécurité culturelle et lutte contre le racisme lors des admissions en faculté de médecine, ajout de modules d'apprentissage contre le racisme, amélioration du recrutement et de la rétention des professeurs autochtones et augmentation des admissions d'étudiants autochtones en faculté de médecine).

En outre, des représentants fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones ont participé à un dialogue national sur le racisme anti-autochtone dans les soins de santé auquel sont confrontés les peuples autochtones du Canada. Les dirigeants autochtones, les professionnels et les experts de la santé ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux ont été invités à participer et tous ont reconnu que le racisme sévit et que des changements sont nécessaires pour engager des réformes.

Parmi les principaux thèmes qui sont ressortis, citons la nécessité d'instaurer la confiance par des mesures concrètes pour prévenir et contrer le racisme envers les Autochtones dans les soins de santé au Canada et d'ancrer le changement dans la reconnaissance de l'importance de la terre, de la culture, de la langue et des approches des Autochtones en matière de santé. Le travail à venir s'appuiera sur les efforts déjà en cours dans les administrations pour veiller à ce que les systèmes de santé soient culturellement inclusifs, réceptifs, appropriés et qu'ils soient empreints d'humilité culturelle. Les provinces et les territoires demeurent déterminés à collaborer avec les communautés, les organisations et les dirigeants autochtones locaux à cet enjeu crucial. Un autre dialogue aura lieu au printemps 2021 pour poursuivre les discussions sur l'éducation postsecondaire dans le domaine de la santé, la formation sur l'humilité culturelle, les approches autochtones en matière de santé et l'orientation des patients.

Beaucoup de travail reste à faire. SAC continue d'aider les gouvernements et les organismes autochtones à mettre en œuvre des programmes qui amélioreront la sécurité et le mieux-être des communautés grâce à une coordination horizontale des investissements fédéraux existants et à une flexibilité accrue pour répondre aux besoins locaux. Le 28 janvier 2021, le gouvernement du Canada a invité les provinces et les territoires ainsi que les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que les organismes et les représentants du secteur de la santé, à renouveler leur engagement à éliminer le racisme. La pierre angulaire de

cet engagement comprend l'élaboration de stratégies de réponse au racisme anti-autochtone, menées par chaque niveau de gouvernement et par les principales organisations qui jouent un rôle important dans la prestation des soins de santé. Le gouvernement du Canada s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre des recommandations des principaux rapports. Cela comprend *In Plain Sight: Addressing Indigenous-specific Racism and Discrimination in B.C. Health Care* (en anglais seulement) et le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation, le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Le budget de 2021 injecte 126,7 millions de dollars sur trois ans dans de nouvelles mesures pour favoriser des systèmes de santé exempts de racisme et de discrimination, où les peuples autochtones sont respectés et se sentent en sécurité. Ce financement permettra de soutenir les défenseurs des patients, les navigateurs du système de santé et la formation à la sécurité culturelle pour les professionnels de la santé.

Les organismes autochtones nationaux et régionaux, avec le soutien de SAC, mobiliseront les peuples autochtones, notamment les experts en santé, les gardiens du savoir, les gouvernements provinciaux et territoriaux, et d'autres, afin de déterminer comment une loi sur la santé des Autochtones pourrait soutenir la prestation de soins de santé de haute qualité pour tous les peuples autochtones. Une somme de 15,6 millions de dollars sur deux ans (automne 2020) a été accordée pour soutenir cette initiative.

Prendre des mesures immédiates pour remédier à la crise de santé mentale et de mieux-être qui secoue les communautés autochtones (recommandations 15, 16 et 17) et établir un programme pour appuyer des initiatives en santé mentale axées sur la terre (recommandation 18)

Avant la pandémie, de nombreuses communautés autochtones faisaient déjà face à une crise de santé mentale, de mieux-être et de consommation de substances. La pandémie de COVID-19 a exacerbé cette crise. Les jeunes autochtones sont touchés de manière unique. Le financement du mieux-être mental des Premières Nations et des Inuits a augmenté chaque année depuis 2015, avec un investissement annuel actuel d'environ 450 millions de dollars par l'entremise du Programme de mieux-être mental de SAC qui vise à soutenir les services communautaires de mieux-être mental. Les décisions de financement sont prises en partenariat avec les Premières Nations et les Inuits, et les communautés ont la possibilité de financer directement les services de mieux-être mental qui répondent à leurs besoins et priorités uniques, y compris la santé mentale, le mieux-être et la prévention et le traitement de la toxicomanie fondés sur la terre. Ces investissements sont guidés par des stratégies élaborées par et avec les partenaires des Premières Nations et des Inuits, dont Honorer nos forces : Cadre renouvelé du programme de lutte contre les toxicomanies chez les Premières Nations du Canada (2011), le Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations (2015) et la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits (2016).

Le soutien aux services de mieux-être mental comprend : des programmes de prévention et de traitement de la toxicomanie; un soutien aux anciens élèves des pensionnats indiens et à leurs familles, aux anciens élèves des externats indiens et aux personnes touchées par le problème

des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées; des équipes multidisciplinaires locales de mieux-être mental; des interventions en cas de crise; et des initiatives de promotion de la vie et de prévention du suicide. En outre, un financement d'urgence de 82,5 millions de dollars (août 2020) a été prévu pour le soutien à la santé mentale et au mieux-être dans le contexte de la pandémie. Le financement supplémentaire lié à la COVID-19 a permis de soutenir d'importantes interventions dirigées par des Autochtones, comme NAN Hope, qui fournit un soutien en matière de santé mentale et de toxicomanie, adapté à la culture et opportun, aux membres des 49 communautés des Premières Nations du Territoire Nishnawbe-aski.

Depuis 2015, le gouvernement a investi plus de 5,5 milliards de dollars pour améliorer les résultats en matière de santé dans les communautés autochtones. Ces investissements ont permis d'améliorer l'accès des populations autochtones à des soins médicaux et à des services de santé mentale opportuns et adaptés à leur culture, et de soutenir les priorités fondées sur les distinctions. Un soutien supplémentaire de 186,8 millions de dollars a été accordé pour répondre aux besoins immédiats liés à la COVID-19 en matière de soins de soutien et de services à domicile pour les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Sur cette base, et pour garantir que les peuples autochtones puissent avoir accès à des soins de santé de haute qualité, le budget de 2021 a annoncé l'octroi de 1,4 milliard de dollars sur cinq ans, et 40,6 millions de dollars par la suite, pour maintenir les services de soins de santé essentiels pour les Premières Nations et les Inuits, et pour poursuivre le travail de transformation des systèmes de santé des Premières Nations. Cela comprend 354 millions de dollars sur cinq ans pour augmenter le nombre d'infirmières et d'autres professionnels de la santé dans les communautés éloignées et isolées des Premières Nations. Dans le budget de 2021, le gouvernement a annoncé un investissement de 597,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, dans le cadre d'une stratégie de santé mentale et de mieux-être fondée sur les distinctions avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse.

Pour certains jeunes des Premières Nations, les services fournis par les services à l'enfance et à la famille (SEF) des Premières Nations jouent un rôle important dans leur santé mentale et leur mieux-être. Conscients de cela, d'importants changements stratégiques ont été apportés au programme pour tenir compte de l'environnement pandémique. Le programme des SEF des Premières Nations continue de couvrir les coûts des services fournis par les organismes de SEF des Premières Nations, les provinces et le Yukon aux jeunes pris en charge qui ont atteint l'âge de la majorité pendant la pandémie (alors qu'en temps normal, ceux qui atteignent l'âge de la majorité ne seraient plus admissibles aux programmes et aux services en raison de leur âge). Le budget de 2021 a annoncé l'octroi d'un milliard de dollars sur cinq ans, dont 118,7 millions de dollars en continu, pour accroître le soutien au Programme des SEF des Premières Nations. Ce financement comprend l'octroi de deux années supplémentaires de soutien aux jeunes des Premières Nations qui atteignent l'âge de la majorité afin de réussir leur transition vers l'indépendance. Le financement annoncé permettra également de soutenir les communautés des Premières Nations qui ne sont pas desservies par un organisme délégué des Premières Nations pour des activités de prévention visant à aider les enfants et les familles des Premières Nations à rester ensemble, au sein de leurs communautés, grâce aux Initiatives de bien-être

communautaire et en matière de compétences, ainsi que pour continuer à mettre en œuvre les ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne.

Le gouvernement continue également d'aider les communautés inuites, métisses et des Premières Nations à élaborer leurs propres modèles de SEF qui reflètent leurs valeurs et leurs traditions en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. Le budget de 2021 a annoncé un montant supplémentaire de 73,6 millions de dollars sur quatre ans, pour soutenir la mise en œuvre de la loi.

Cibler et combler les obstacles à l'application des règlements des Premières Nations (recommandation 19)

Les services de police locaux, autres que les programmes de police des Premières Nations, constituent une responsabilité provinciale et territoriale et, par conséquent, la coopération et la collaboration entre les Premières Nations, les provinces et le gouvernement fédéral seraient nécessaires pour cerner et combler les lacunes dans l'application des règlements des Premières Nations. Les services de police autochtones actuels sont soutenus par des accords de financement avec des partenaires provinciaux et fédéraux et sont soumis à la législation et à la surveillance provinciales. Tous les services de police au Canada ont le pouvoir discrétionnaire de décider quelles lois s'appliquent et comment et quand elles seront appliquées dans une situation particulière. Les accords actuels de services de police autochtones mettent l'accent sur l'application des lois autochtones et le respect de la culture et des traditions autochtones.

Les Premières Nations ont le pouvoir légal implicite, en vertu des articles 81, 83 et 85.1 de la *Loi sur les Indiens*, d'appliquer les règlements et d'intenter des poursuites en cas d'infraction. Cependant, de nombreuses Premières Nations indiquent qu'elles n'ont pas les ressources suffisantes pour embaucher et former des agents des règlements de la bande ou pour embaucher des procureurs pour intenter des poursuites en cas d'infraction à la *Loi sur les Indiens*.

Bien que les communautés autochtones soient fortement encouragées à obtenir leurs propres conseils juridiques indépendants en ce qui concerne l'élaboration et la promulgation de leurs règlements, SAC et RCAANC fournissent un soutien consultatif clé, des conseils et une expertise sur l'élaboration et la mise en œuvre des règlements communautaires. Sécurité publique Canada soutient le passage à des services de police communautaires.

Les communautés autochtones, comme toutes les communautés du Canada, devraient être des lieux où les personnes et les familles se sentent en sécurité. Un service de police bien financé, sensible à la culture et respectueux est également essentiel à la sécurité et au mieux-être de la communauté. Le budget de 2021 propose de fournir 861 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2021-2022, et 145 millions de dollars par la suite, pour soutenir des services de police et de sécurité communautaire adaptés à la culture dans les communautés autochtones. Ce montant comprend 43,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour l'élaboration conjointe d'un cadre législatif pour les services de police des Premières Nations, qui reconnaît le caractère essentiel de ces services. Il prévoit également 103,8 millions de dollars sur cinq ans pour la nouvelle initiative La voie vers des communautés autochtones sûres,

qui vise à aider les communautés autochtones à élaborer des modèles de sécurité et de mieux-être communautaires plus holistiques, à aider les communautés et les partenaires des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des 2ELGBT2QSIIA (dans les réserves et hors des réserves) à mettre en œuvre des approches en matière de sécurité communautaire en dehors des mandats et des pouvoirs fédéraux existants.

Mettre en place un mécanisme pour améliorer la coordination et l'intervention de tous les ordres de gouvernement aux d'urgences nationales de santé publique comme la pandémie actuelle (recommandation 20)

SAC entretient des réseaux de médecins régionaux, de coordonnateurs régionaux des urgences liées aux maladies transmissibles et de coordonnateurs de la gestion des urgences sanitaires, qui se réunissent régulièrement. Ces réseaux comprennent des partenaires de l'Assemblée des Premières Nations, de la Régie de la santé des Premières Nations de la Colombie-Britannique et de la Northern Inter-Tribal Health Authority. Les réseaux étaient établis depuis longtemps avant la flambée de COVID-19, et continuent de se réunir régulièrement tout au long de la pandémie.

D'autres groupes de travail et tables de partenariat ont été mis en place tout au long de l'intervention liée à la COVID-19, notamment deux groupes de travail sur le vaccin contre la COVID-19 et des réunions bilatérales régulières avec les sous-ministres des Affaires autochtones des provinces et territoires.

Plusieurs partenaires fédéraux, dont l'ASPC, les Forces armées canadiennes (FAC), SAC et la Gendarmerie royale du Canada maintiennent leur collaboration avec les communautés, les provinces et les territoires afin d'évaluer les besoins et soutiens communautaires courants nécessaires et d'améliorer la situation. Depuis le début de la pandémie, la FAC a aidé de nombreuses communautés autochtones vulnérables dans à travers le pays. Ils ont fourni des soins médicaux avec compassion et réactivité dans de nombreuses communautés touchées par d'importantes épidémies, notamment en soutenant les établissements de soins de longue durée autochtones et en offrant des solutions d'isolement de rechange. De plus, les militaires ont apporté leur soutien aux sites d'essai de la COVID-19, livré de la nourriture et des fournitures et communiqué les mesures de santé publique en vigueur. Ils ont également soutenu les efforts de distribution du vaccin en fournissant du personnel, notamment des équipes médicales, des Rangers canadiens et des moyens aériens pour faciliter l'accès aux communautés éloignées.

Prendre des mesures immédiates afin d'assurer la sécurité alimentaire et de soutenir l'accès aux aliments traditionnels durant la pandémie (recommandation 21)

La pandémie affecte la sécurité alimentaire de nombreuses façons, notamment en entravant la chasse et la pêche, ainsi que l'accès aux aliments traditionnels. Il existe un lien évident entre la sécurité alimentaire et la santé; les répercussions de la pandémie sur la sécurité alimentaire sont particulièrement inquiétantes, étant donné que les peuples autochtones et les habitants du Nord connaissent des taux élevés d'insécurité alimentaire.

Dès les premiers mois de la pandémie, les communautés et les entreprises ont reçu de l'aide :

- 25 millions de dollars par l'entremise de Nutrition Nord Canada (NNC) pour augmenter les subventions dans le Nord afin que les familles puissent se procurer les produits d'hygiène personnelle et les aliments nutritifs dont elles ont tant besoin. NNC travaille avec des partenaires autochtones et d'autres ministères fédéraux pour déterminer les communautés qui sont devenues admissibles à cette subvention.
- Jusqu'à 100 millions de dollars de financement d'urgence par l'entremise du Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, à distribuer aux banques alimentaires canadiennes et à d'autres organisations nationales de secours alimentaire pour aider à améliorer l'accès à la nourriture pour les personnes, y compris les communautés autochtones, qui sont aux prises avec l'insécurité alimentaire au Canada en raison de la pandémie. En octobre 2020, un montant supplémentaire de 100 millions de dollars a été annoncé pour soutenir davantage la sécurité alimentaire. SAC a reçu 30 millions de dollars de ce financement pour renforcer la sécurité alimentaire dans le cadre de son Fonds de soutien aux communautés autochtones, dont 464 000 dollars pour aider temporairement les organisations inuites urbaines à faire face à l'augmentation de l'insécurité alimentaire à laquelle sont confrontés les Inuits du sud en raison de la COVID-19.
- 1,8 million de dollars engagés par le gouvernement du Canada dans le cadre de son intervention au Nunavut, pour répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire, y compris pour les ménages qui s'isolent.
- 15 millions de dollars sur 5 ans à partir de 2019-2020 sont fournis par le Fonds des initiatives pour les communautés nordiques isolées, afin de soutenir des projets communautaires pour les systèmes de production alimentaire locaux et autochtones, en mettant l'accent sur des solutions innovantes et pratiques pour accroître la sécurité alimentaire dans le Nord.
- 50 millions de dollars dans le cadre du Programme de récupération d'aliments excédentaires d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, pour répondre aux excédents urgents, à haut volume et hautement périssables, créés en raison de la fermeture des restaurants pendant la pandémie. Les groupes autochtones étaient des candidats admissibles pour cette initiative de redistribution alimentaire. Trois de ces neuf projets financés portaient exclusivement sur la redistribution d'excédents alimentaires à des communautés autochtones de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse et du Nunavut souffrant d'insécurité alimentaire. Le financement total de ces trois projets s'élève à un peu plus de 12,6 millions de dollars.

Le budget de 2021 prévoit 163 millions de dollars sur trois ans pour soutenir la sécurité alimentaire en travaillant directement avec les partenaires autochtones, notamment dans l'Inuit Nunangat. De plus, dans le budget de 2021, le gouvernement du Canada a annoncé un montant pouvant atteindre 140 millions de dollars en 2021-22 pour compléter le Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire et le Fonds d'infrastructure alimentaire local afin de prévenir la faim, de renforcer la sécurité alimentaire dans nos communautés et de fournir des aliments nutritifs à un plus grand nombre de Canadiens.

Veiller à ce que les étudiants autochtones disposent des ressources nécessaires pour continuer leurs études durant la pandémie (recommandation 22)

Le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler en collaboration avec ses partenaires autochtones pour soutenir le contrôle de l'éducation autochtone par les Autochtones afin que les élèves autochtones aient accès aux mêmes services et possibilités d'éducation de haute qualité que tous les jeunes Canadiens. Avec les fermetures temporaires des écoles et le passage aux cours en ligne, l'éducation a été affectée par la pandémie dans l'ensemble du pays, y compris pour les enfants autochtones, depuis les premières années d'apprentissage jusqu'aux niveaux postsecondaires. Afin de soutenir cet engagement et de continuer à renforcer la résilience économique à long terme, le gouvernement du Canada a travaillé avant le début de la pandémie, et surtout pendant la pandémie, avec les dirigeants des communautés autochtones et les organismes régionaux et nationaux, ainsi que directement avec les partenaires autochtones pour soutenir leurs processus décisionnels en relation avec les questions liées à l'éducation.

Le gouvernement du Canada a fourni plus de 1,8 milliard de dollars aux communautés et aux organismes autochtones pour les aider à prévenir la propagation de la COVID-19, à s'y préparer et à y répondre par l'entremise du Fonds de soutien aux communautés autochtones. Dans le cadre de ce programme, un certain nombre d'activités liées à l'éducation ont été soutenues pour fournir des outils d'apprentissage en ligne afin de s'assurer que les étudiants autochtones puissent obtenir les ressources nécessaires pour poursuivre leurs études pendant la pandémie de la COVID-19. Les fonds accordés pour soutenir ces activités comprenaient, entre autres : des dispositifs permettant aux enfants et aux étudiants adultes d'apprendre à distance, le soutien de programmes d'apprentissage en ligne culturellement pertinents et le financement de programmes de tutorat à distance pour les personnes dans le besoin.

Apprentissage et garde des jeunes enfants autochtones

En juin 2020, 120,7 millions de dollars ont été octroyés pour aider les établissements autochtones d'éducation préscolaire et de garde d'enfants à fonctionner en toute sécurité pendant la pandémie, notamment pour mettre en œuvre des protocoles de nettoyage améliorés, embaucher du personnel supplémentaire et proposer des formations. Cet investissement permet de soutenir plus de 35 000 enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui ont accès à des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones adaptés à leur culture et est cogéré par des partenariats existants en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Dans le cadre de ce financement, en consultation avec le Conseil national du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, l'ASPC a accordé 8,8 millions de dollars en nouveau financement d'urgence pour s'assurer que les sites sont en mesure de répondre adéquatement aux exigences municipales accrues en matière de sécurité sanitaire (c.-à-d., dépistage sanitaire, protocoles d'assainissement accrus, entrées de programme distinctes pour les installations partagées), d'adapter temporairement les services pour assurer la sécurité des enfants et des familles (accent accru sur la programmation en plein air, programmation virtuelle, trousse d'apprentissage à domicile, paniers de nourriture pour remplacer les programmes de petit déjeuner/déjeuner, rénovations pour permettre la distanciation sociale, ratios enfants/éducateur plus bas) et d'accroître le soutien à l'aiguillage

des familles à risque qui cherchent des services sociaux (logement, sécurité alimentaire, services de santé, sécurité domestique et soutien psychologique).

Éducation de la maternelle à la 12^e année chez les Premières Nations

En 2020, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 12 millions de dollars pour soutenir les rénovations nécessaires pour que les écoles suivent les directives de santé publique et 100 millions de dollars en soutien lié à la COVID-19 pour l'année scolaire 2020-2021. Dans le cadre du budget de 2021, plus de 262 millions de dollars ont été annoncés pour le soutien à l'éducation lié à la COVID-19 afin que les enfants des réserves puissent continuer à fréquenter l'école en toute sécurité, par la fourniture d'EPI aux élèves et au personnel, des ordinateurs portatifs et l'achat de logiciels d'apprentissage en ligne pour soutenir l'apprentissage en ligne, et davantage d'enseignants et d'autres personnels essentiels, y compris les concierges.

En 2019, le gouvernement fédéral a mis en œuvre une nouvelle politique et une nouvelle approche de financement élaborées conjointement afin de mieux répondre aux besoins des étudiants des Premières Nations dans les réserves. Le budget de 2021 a également proposé d'investir 726 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2021-2022, afin d'améliorer les formules de financement dans des domaines essentiels comme le transport des élèves, de veiller à ce que le financement des écoles des Premières Nations reste prévisible d'une année à l'autre et d'accroître le contrôle des Premières Nations sur leur éducation par la conclusion de plus d'accords régionaux sur l'éducation. En outre, le budget de 2021 a annoncé 350 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, pour élargir l'accès à l'éducation des adultes en soutenant les membres des Premières Nations vivant dans les réserves qui souhaitent retourner à l'école secondaire dans leur communauté pour terminer leurs études.

Éducation postsecondaire

En 2020, une aide immédiate de 25,9 millions de dollars a été accordée aux établissements d'enseignement postsecondaire autochtones pour faire face à l'augmentation des coûts et à l'incertitude financière résultant de la pandémie. Cela comprend de l'aide pour conserver le personnel, l'automatisation des services pour traiter les demandes et les inscriptions des étudiants, l'adaptation des cours pour l'apprentissage en ligne et la mise en œuvre de mesures de santé publique et de sécurité pour les services en personne. Un montant supplémentaire de 75,2 millions de dollars a été investi dans le but d'augmenter le soutien actuel fondé sur les distinctions pour les étudiants des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui poursuivent des études postsecondaires. Ce soutien s'est poursuivi dans le cadre du budget de 2021, avec 150,6 millions de dollars sur deux ans, dès 2021-2022, aideront les étudiants autochtones par l'intermédiaire du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et des stratégies d'éducation postsecondaire pour les Inuits et la Nation métisse. Le budget de 2021 prévoit également 26,4 millions de dollars pour aider les établissements d'enseignement postsecondaire autochtones à lutter contre la pandémie.

Soutenir les entreprises autochtones et offrir du soutien financier aux Premières Nations assujetties à la *Loi sur les Indiens* (recommandations 23 à 28) et veiller à ce que les programmes d'urgence liés à la COVID-19 soient flexibles, basés sur les besoins et faciles d'accès pour les communautés et entreprises autochtones (recommandations 36 à 39)

La pandémie de la COVID-19 a durement frappé les communautés et les entreprises autochtones. Les mesures de santé publique ont touché un bon nombre de sources de revenus, comme les recettes des entreprises communautaires, l'impôt foncier et les revenus de biens loués, que les communautés utilisent pour assurer la prestation des services et rembourser les prêts contractés afin de soutenir le développement communautaire et économique et la création d'emplois. Le gouvernement du Canada est encouragé par les efforts déployés à ce jour par le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones dans le but de renforcer les capacités communautaires au moyen de différents programmes et services pour les agents de développement économique et a reconnu la nécessité de soutenir les entreprises depuis le début de la pandémie.

Le Fonds de soutien aux communautés autochtones adopte une approche souple et fondée sur les besoins à l'appui des programmes d'urgence liés à la COVID-19 en offrant des modalités adaptables aux besoins contextuels de chaque communauté des Premières Nations, inuite et métisse. Cela signifie que les communautés décident elles-mêmes de l'utilisation du financement d'urgence, qu'elles peuvent affecter à un large éventail de dépenses admissibles, comme de l'EPI, la sécurité du périmètre, la sécurité alimentaire, les mesures de soutien en santé mentale et la campagne de vaccination.

L'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) continue de rembourser les frais fixes des entreprises forcées de réduire ou de cesser leurs activités en raison des mesures relatives à la COVID-19. Durant la pandémie, CanNor a versé 31,2 millions de dollars pour soutenir différents secteurs des territoires, dont les petites et moyennes entreprises appartenant à des intérêts autochtones, au moyen du Fonds de soutien aux entreprises du Nord et du Fonds d'aide et de relance régionale. Ces fonds remboursaient les frais fixes d'entreprises forcées de réduire ou de cesser leurs activités en raison des mesures de santé publique. De plus, par l'entremise du Fonds régional d'aide et de redressement, CanNor a également fourni 11,8 millions de dollars pour offrir une plus grande gamme de financement aux petites et moyennes entreprises du Nord en soutenant les réseaux d'aide au développement des communautés au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest et les intervenants concernés au Yukon.

La lettre de mandat de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement comprend l'engagement de « travailler avec le ministre des Services aux Autochtones et le président du Conseil du Trésor pour donner davantage l'occasion aux entreprises autochtones de réussir et de croître en fixant une nouvelle cible, de sorte qu'au moins 5 % des contrats du gouvernement fédéral soient attribués à des entreprises gérées et dirigées par des Autochtones ». Le gouvernement veille ainsi à ce que ses dépenses soutiennent la croissance des entreprises autochtones et améliorent les conditions socio-économiques des communautés autochtones.

Le budget de 2021 a annoncé un investissement de 87,4 millions de dollars sur cinq ans et de 18,6 millions de dollars par année par la suite pour moderniser l'approvisionnement fédéral et créer des possibilités pour des communautés particulières, par la diversification de la base de fournisseurs du gouvernement fédéral. Cet investissement tend vers l'objectif d'attribuer 5 % des contrats du gouvernement fédéral à des entreprises gérées et dirigées par des Autochtones.

En outre, le budget de 2021 intègre des considérations d'accessibilité aux processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral, afin que les biens et services soient accessibles dès leurs créations. À cette fin, Services publics et Approvisionnement Canada concevra de nouveaux outils, des directives ainsi que du matériel de sensibilisation et de formation pour les ministères fédéraux, notamment en améliorant la saisie, l'analyse et la communication des données. Le budget de 2021 propose aussi d'exploiter les possibilités de diversification des fournisseurs par l'approvisionnement national, notamment au moyen de concours ouverts aux entreprises exploitées par des Canadiens appartenant à des groupes qui revendiquent l'équité.

De plus, en partenariat avec des associations de gens d'affaires et des communautés autochtones, des mesures d'aide financière fondées sur les distinctions ont été offertes aux entreprises autochtones dès les premiers mois de la pandémie. Une première allocation de 306,8 millions de dollars a été versée (avril 2020) pour aider les petites et moyennes entreprises autochtones. Par la suite, dans une mesure distincte, une somme de 133 millions de dollars a été versée (juin 2020), dont 16 millions de dollars pour l'industrie touristique autochtone, compte tenu des effets continus de la COVID-19 sur le tourisme et les industries connexes (p. ex., services d'accueil et d'alimentation, secteurs des arts, divertissements et loisirs, transport et commerce de détail). La tranche restante de 117 millions de dollars, connue plus tard sous le nom de « Fonds d'appui aux entreprises communautaires autochtones », a servi à soutenir les économies autochtones locales, comme les entreprises communautaires. Dans le cadre des mesures de soutien d'urgence liées à la COVID-19, un financement de rechange de 11,8 millions de dollars a aussi été offert aux entreprises nordiques et autochtones. Le budget de 2021 a affecté 117 millions de dollars en 2021-2022 au renouvellement du Fonds d'appui aux entreprises communautaires autochtones afin de favoriser une relance économique durable. Ce financement permettra aux communautés des Premières Nations, Inuites et métisses de continuer à soutenir la prestation des services et les emplois en appuyant les entreprises et les micro-entreprises en propriété communautaires touchées par la pandémie de la COVID-19.

SAC a créé un modèle d'entente de financement adapté, afin de faciliter la création d'un nouveau programme de contribution remboursable à l'appui des entreprises autochtones durant la pandémie. L'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) et les cinq sociétés de financement métisses ont joué un rôle déterminant dans l'administration générale de ce soutien financier. Le Fonds de croissance autochtone (FCA), annoncé dans le budget de 2019, offrira un nouveau financement par emprunt aux entrepreneurs autochtones. Administré par l'Association nationale des sociétés autochtones de financement, le fonds a

atteint sa première clôture de 150 millions de dollars le 14 avril 2021, avec des investissements de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada et de 50 millions de dollars de la Banque de développement du Canada (BDC) et, pour le reste, des engagements d'Exportation et développement Canada (EDC) et de Financement agricole Canada (FAC). FAC investira des capitaux dans les institutions financières autochtones participantes, qui offriront des prêts aux entrepreneurs. En outre FAC, la BDC soutient plus de 700 entrepreneurs par une subvention de plus de 350 millions de dollars pour le financement par emprunt. La Banque offre des solutions ciblées par l'entremise des Services bancaires aux Autochtones, notamment un produit de financement adapté : le prêt aux entrepreneurs autochtones.

La *Loi sur les Indiens* a créé des situations particulières pour les Premières Nations qui vivent dans les réserves. Combinées, la *Loi* et la pandémie se répercutent sur la situation financière des Premières Nations. Le budget de 2021 a annoncé un financement de 33,4 millions de dollars en 2021-2022 pour établir le régime d'emprunts en commun et l'établissement d'un fonds d'urgence de l'Autorité financière des Premières Nations qui permettront d'offrir une aide financière remboursable aux membres emprunteurs aux prises avec des difficultés causées non seulement par la pandémie, mais aussi par de futurs chocs économiques à grande échelle. De plus, ces fonds permettront à l'Autorité financière des Premières Nations de lancer un programme de papier commercial qui fera baisser les taux d'intérêt pour les emprunteurs des Premières Nations et leur permettra d'obtenir de prêts dans des conditions plus favorables.

Afin de s'assurer que les entreprises autochtones participent à la reprise et que leurs économies connaissent une croissance à long terme, le gouvernement du Canada fournit des aides aux entreprises dirigées par des autochtones qui ont besoin d'accéder à un soutien. Le budget de 2021 investit 42 millions de dollars sur trois ans pour étendre le Programme d'entrepreneuriat autochtone, soutenir directement les entreprises dirigées par des Autochtones et aider les communautés autochtones à générer de la richesse grâce à un meilleur accès aux capitaux et aux possibilités d'affaires. Le budget de 2021 propose aussi que soit versé un financement de 2,4 millions de dollars en 2021-2022 à l'Association touristique autochtone du Canada pour aider l'industrie du tourisme autochtone à se reconstruire et à se remettre des répercussions de la COVID-19. Actuellement, seulement 36 % des entreprises dirigées par des Autochtones appartiennent à des femmes. Pour corriger la situation et offrir aux femmes entrepreneures les outils nécessaires à la relance économique, le budget de 2021 propose d'investir 22 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour soutenir l'initiative pour les femmes autochtones en entrepreneuriat de l'ANSAF, en fournissant des outils, des services et des ressources nécessaires pour accroître le nombre de femmes entrepreneures. Ce financement aiderait l'ANSAF à atteindre son objectif d'augmenter le nombre de femmes entrepreneures autochtones qui accèdent à un financement

Soutenir les transporteurs aériens du Nord durant la pandémie (recommandations 29, 30 et 31) et fournir une définition claire de « nordique » (recommandations 29, 30 et 31)

Les transporteurs aériens assurent un lien vital avec les communautés nordiques et les endroits éloignés accessibles seulement par avion. L'exploitation et le maintien de services de transport aérien dans le Nord canadien comportent des besoins particuliers. C'est l'un des facteurs qui sous-tendent les mesures offertes par le gouvernement du Canada pour soutenir le transport aérien essentiel pour accéder aux communautés éloignées, soit :

- 206 millions de dollars pour soutenir le réseau de transport aérien régional et les entreprises par l'entremise du Fonds d'aide et de relance régionale, dont 2,6 millions de dollars aux gouvernements territoriaux pour les priorités en matière de transport aérien et un financement continu pour soutenir les transporteurs aériens, selon les besoins;
- 3,6 millions de dollars au Yukon, 8,7 millions de dollars aux Territoires du Nord-Ouest et 5 millions de dollars au Nunavut, en mai 2020, pour le maintien d'un réseau aérien fiable servant principalement au transport de nourriture, de matériel médical et d'autres biens et services essentiels vers les communautés éloignées et accessibles seulement par avion;
- Création d'un programme de financement de 75 millions de dollars en contribution fédérale pour les six premiers mois et maintien de ces services essentiels grâce à un investissement pouvant atteindre 174 millions de dollars sur une période de 18 mois, au titre du Programme des services aériens vers les régions éloignées, pour le maintien des services aériens essentiels.

Quant à la définition de « nordique », le gouvernement du Canada reconnaît qu'il n'existe pas de frontière régionale commune et ce fait a été pris en compte dans la conception du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord. Le Cadre adopte une approche souple et inclusive au regard de l'étendue géographique des régions arctiques et nordiques du Canada. Les ministères et les organismes fédéraux conserveront la latitude voulue pour établir des critères d'admissibilité à l'échelle des programmes, sur la base des autorisations et des objectifs des programmes actuels. Cela permettra une approche ciblée pour les politiques et les programmes pour l'Arctique et le Nord. Vu l'étendue de la région, les intérêts et les besoins de nos partenaires diffèrent d'une communauté à l'autre. La réalité nordique de Whitehorse n'est pas la même que celle de Kuujuaq, au Québec, ou d'Iqaluit, au Nunavut.

Veiller au soutien des Métis, des Autochtones en zone urbaine et des filles et femmes autochtones tout au long de la pandémie (recommandations 32 à 35)

Les établissements métis sont dans une situation financière difficile et les femmes et enfants autochtones et les personnes 2SLGBTQQIA+ sont particulièrement vulnérables en ces temps de pandémie. Le gouvernement du Canada veille à ce que la pandémie ne compromette pas le mode de vie des établissements métis.

Les discussions vont se poursuivre entre l'Association nationale des centres d'amitié et SAC au sujet de ses besoins de financement à long terme, y compris les besoins en matière de

programmes de soins de santé sûrs sur le plan culturel pour les Autochtones en milieu urbain et autres territoires associés.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à concevoir et à mettre en œuvre un plan d'action national sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) et les personnes 2ELGBTQQIA+. L'énoncé économique de l'automne prévoyait une somme de 724,1 millions de dollars à l'établissement d'une stratégie globale de prévention de la violence, afin d'étendre l'accès à un soutien culturellement adapté pour les Autochtones victimes de violence fondée sur le genre et d'appuyer la construction de refuges et de logements de transition pour les Autochtones, partout au pays. SAC travaille avec la Pauktuutit Inuit Women's Association en vue de soutenir certains refuges inuites.⁶ Cela s'ajoute à :

- Un financement de 44,8 millions de dollars sur cinq ans qui a été annoncé le 29 mai 2020 pour la construction de 12 nouveaux refuges : 10 refuges dans des communautés des Premières Nations dans les réserves à travers le pays, et deux dans les territoires. Le gouvernement fournira également 40,8 millions de dollars pour soutenir les coûts d'exploitation de ces nouveaux refuges au cours des cinq premières années, puis 10,2 millions de dollars par année en permanence;
- 10 millions de dollars annoncés en mai 2020 pour le soutien lié à la COVID-19 aux refuges des Premières Nations.

Le budget de 2021 a établi un plan qui s'appuiera sur les progrès accomplis et qui rendra compte aux communautés, aux familles et aux survivantes de tout le Canada. Pour mettre fin à la tragédie nationale des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, il est nécessaire d'adopter une nouvelle approche, qui s'attaque aux causes profondes de la violence, qui reconnaît l'ampleur du problème et qui tient compte des expériences différentes des peuples autochtones d'un océan à l'autre. Ce travail s'articule autour de quatre thèmes interdépendants issus de l'enquête nationale – culture; santé et mieux-être; sécurité et sûreté humaines; justice – et constitue une première étape du processus de transformation nécessaire pour vaincre les répercussions des pratiques coloniales qui ont encouragé la violence envers les femmes et les filles autochtones et les personnes 2ELGBTQQIA+.

Cette tragédie requiert des mesures d'une large portée afin d'en éliminer les causes socio-économiques profondes, comme l'érosion culturelle et linguistique, la pauvreté et les lacunes dans l'accès au logement, la sécurité communautaire et alimentaire, l'emploi, l'éducation, les soins de santé, les infrastructures et les nombreux liens qui forment le tissu social. C'est pourquoi le budget de 2021 a annoncé un financement de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans, à partir de 2021-2022, pour diverses initiatives de soutien qui contribueront à l'édification d'une société plus sûre, plus forte et plus inclusive. Par exemple :

- 36,3 millions de dollars sur cinq ans à partir de 2021-2022 et 8,6 millions de dollars par

⁶ Avant le dépôt du rapport, si l'Approche fédérale a été lancée, le texte suivant (ou autre texte approuvé par les Communications) sera ajouté ici : « De plus, l'Approche fédérale pour les femmes et les filles disparues et assassinées et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, démarche pangouvernementale représentant l'apport et l'appui du Canada au Plan d'action national, a été lancée le xx 2021 ».

année par la suite à RCAANC, pour accroître le soutien offert aux organismes au service des femmes et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, ce qui assurera la voix au chapitre des femmes et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones dans tous les aspects des processus décisionnels qui touchent leur vie. Cette proposition est une réponse directe à l'appel à la justice 1.8 de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, qui enjoint les gouvernements à assurer un financement de base durable aux organismes nationaux, régionaux et locaux de défense des intérêts des femmes et des 2ELGBTQQIA+ autochtones.

- 861 millions de dollars en 2021-2022 et 145 millions de dollars par année par la suite pour soutenir des services de police et de sécurité communautaire adaptés à la culture dans les communautés autochtones :
 - Cette somme comprend un financement pour les services de police des Premières Nations et la conception conjointe d'un cadre législatif les reconnaissant comme un service essentiel;
 - Ainsi que 103,8 millions de dollars sur cinq ans à partir de 2021-2022, pour une nouvelle initiative pour des communautés autochtones plus sûres, qui aidera les communautés à se doter de modèles de sécurité et de bien-être collectifs plus holistiques (initiative décrite plus en détail à la recommandation 19).

CONCLUSION

Le gouvernement du Canada tient à remercier une fois de plus le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord pour les travaux qu'il a faits dans ce dossier. Cette réponse ne présente pas la liste exhaustive de toutes les mesures prises par les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral pour non seulement atténuer les effets de la COVID-19, mais pour combler les lacunes socio-économiques observées depuis longtemps dans les communautés autochtones. Elle se veut plutôt un aperçu des efforts déployés par les gouvernements pour favoriser le mieux-être socio-économique des peuples autochtones du Canada, et un engagement continu à poursuivre dans cette voie. Tout au long de la pandémie, les dirigeants autochtones ont pris des mesures décisives pour protéger leurs communautés et nous avons travaillé avec eux, en partenariat. Nous l'avons mentionné en introduction et les témoins qui ont comparu devant le Comité l'ont reconnu : ce n'est qu'en continuant de travailler en partenariat véritable avec les peuples, les dirigeants et les organisations autochtones que nous pourrions remonter aux causes profondes des inégalités que subissent les peuples autochtones du Canada en matière de santé et de conditions socio-économiques.

Au moment de la rédaction de cette réponse, la pandémie de COVID-19 n'est pas encore une chose du passé. Le troisième vague se fait sentir partout au pays, y compris dans les communautés autochtones. Même en vaccinant les populations autochtones en priorité, le gouvernement du Canada reconnaît que la vigilance reste de mise : la situation doit être suivie de près, les besoins et les priorités établies par les dirigeants autochtones doivent être pris en compte et des mesures de soutien efficaces doivent être maintenues.

Après une année de pandémie, nous avons appris bien des leçons et nous avons pu constater notamment toute la vigueur et le leadership qu'ont déployés les communautés autochtones

lorsqu'elles ont reçu une aide adaptée. Depuis le début de la campagne de vaccination, on observe une hausse des taux de vaccination et une réduction importante du nombre de cas. Mais il reste encore beaucoup à apprendre et il sera important de réfléchir à l'expérience de la crise pour voir comment les leçons apprises doivent s'appliquer à une partie du processus de transformation entrepris avant la pandémie dans le but de promouvoir la réconciliation et de combler les écarts.

Malgré nos meilleurs efforts, la pandémie aura probablement pour effet d'exacerber certains écarts connus et continuera d'attirer l'attention sur certaines faiblesses systémiques, dont un bon nombre ont été citées dans le rapport du Comité. Le gouvernement du Canada devra rester vigilants et veiller à ce que les communautés et les populations autochtones soient incluses dans les mesures de relance et à ce que ne soient pas perdus les efforts déployés pour combler l'écart.